POUR UNE ADOLESCENCE SANS TABAC

La proposition de loi interdisant la vente de cigarettes aux moins de 16 ans, va être discutée à l'Assemblée Nationale. Aperçu d' un projet de loi qui crée déjà la polémique.

Le 6 février dernier, la commission des affaires sociales s'est réunie et à fait part de son rapport concernant le projet d'interdiction de vente de cigarettes aux mineurs de moins de seize ans. Cette loi a pour ambition de restreindre la consommation de tabac chez les jeunes. Une étude récente relève que la moyenne des jeunes français fumeurs va au-delà de la moyenne des autres pays européens. De plus, selon une étude de L'INSEE, "la plupart des fumeurs actuels et anciens déclarent avoir commencé à vraiment fumer à l'adolescence". La dépendance liée à la consommation de cigarettes n'est plus à démontrer et, si longtemps la société a favorisé ce comportement, elle tire désormais la sonnette d'alarme. Les raisons qui conduident à la première bouffée ne manquent pas. Stress, ennui, mal-être, le "faire comme les autres" ou le "comment ne pas grossir" sont autant de motifs qui font aussi la vulnérabilité des adolescents.

Règle sociale et santé publique

Toutefois, on l'a déjà compris, ce projet de loi ne fait pas l'unanimité. Les opposants ne manquent pas de doléances. Selon eux, l'interdiction, en dehors du fait de ne pas avoir fait preuve d'une réelle efficacité dans d'autres pays européens, renforcerait l'attrait de l'interdit et favoriserait la contrebande et l'insécurité. La confédération des débitants de tabac exprime "une extrême réserve", avec le sentiment d'être seuls responsables des infractions éventuelles. De plus, d'un point de vue pratique, l'application de cette loi semble difficile voire impossible. Enfin, et ce dernier point n'est pas anodin, interdire aux moins de 16 ans légitimerait la consommation des adultes. Toutefois, le rapport de la commission des affaires sociales exprime clairement les motifs de cette loi. Le premier est de dissuader même imparfaitement les jeunes de se mettre à fumer à un âge fragile, c'est là une façon de prendre le mal à la racine.Quant aux débitants de tabac, la commission entend leur donner ainsi un fondement juridique pour refuser le tabac aux mineurs. D'un point de vue plus général, cette loi aurait pour ambition de renforcer la règle sociale ainsi que la politique de santé publique. Enfin, elle souhaite conforter la légitimité des interdits parentaux et conduire les adultes à s'interroger sur leur consommation.

Interdiction et prévention

A noter cependant, que cette proposition de loi ne stipule pas uniquement la notion " d'interdiction de vente ou offre des produits du tabac [...]", l'article 2 précise en effet qu'à cette mesure se doit d'y être ajoutée "une sensibilisation aux risques tabagiques

[...] organisée, sous forme obligatoire, dans les classes de l'enseignement primaire et secondaire". En effet, même si le marché du tabac représente près de 12 milliards d'euros et un nombre important d'emplois, il fait aussi 4,9 millions de morts dans le monde chaque année. Le tabac non brûlé contient plus de 2500 composés chimiques, dont les pesticides et autres additifs ajoutés en cours de fabrication. Et puique nous sommes dans les chiffres, la fumée de cigarette contient plus de 4000 produits chimiques dont au moins une cinquantaine reconnus cancérigènes chez les humains et les animaux. Monoxyde de carbone, acétone, ammonium, mercure, plomb, arsenic... la récente campagne de prévention diffusée sur nos écrans a crée quelques réactions vives en énumérant certains composants de la bien aimée cigarette...

Convention internationale

Lors de la convention cadre qui se déroulait du 17 au 28 février, l'OMS a adopté une convention internationale réglementant l'usage du tabac, et ce, afin d'en juguler la publicité, la promotion, la vente et la contrebande. Lors de sa précédente session, elle exprimait le souhait de supprimer progressivement la publicité et la promotion du tabac, d'envisager l'indemnisation des victimes, l'interdiction pour les mineurs et la suppression des duty-free. "Le travail technique est achevé et le moment est venu pour tous les pays de montrer leur détermination à juguler l'épidémie de tabagisme" précisait Mme Bruntland directrice de l'Organisation Mondiale de la Santé. La lutte se met en place et nul n'ignore le fragile équilibre entre économie et santé publique...

Lisa JAMESON